

COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2020**AFFECTATION DES RESULTATS****EXERCICE 2019**

L'exercice 2019 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 18 838,09 € et un excédent d'investissement de 155 162,15 €.

<i>Section</i>	<i>Résultat 2018</i>	<i>Affectation en investissement</i>	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Recettes 2019</i>	<i>Résultat 2019</i>	<i>Résultat de clôture 2019</i>
Fonctionnement	53 332,99		153 129,20	118 634,30	34 494,90	18 838,09
Investissement	116 750,19		12 823,30	51 235,26	38 411,96	155 162,15
TOTAL	170 083,18	-	165 952,50	169 869,56	3 917,06	174 000,24

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Considérant que pour le solde du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante a le choix de l'affecter en totalité ou partiellement en excédent de fonctionnement reporté (compte 002, recettes de fonctionnement) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068, recettes d'investissement),

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 18 838,09 € en recettes de fonctionnement (compte 002 Excédent de fonctionnement reporté).